

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de
ANNONAY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

18000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023
Le Président, Simon Planet

Algoe

REPARC
REPARC
REPARC

INTERSTICE
INTERSTICE
INTERSTICE

ANNONAY RHÔNE
AGGLO

Servitude AC1 : Protection des monuments historiques

Servitude AC1 : Monument concerné par la servitude

Servitude AC2 : Protection des sites classés

Servitude AC4 : Site patrimonial remarquable

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Annonay

Zone fortement exposée

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Bouleu-lès-Annonay

Zone R : zone fortement exposée

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Davézieux

Zone de risque fort (Zone 1)

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Roiffieux

Zone de risque fort

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Saint-Marcel-lès-Annonay

Zone R : zone fortement exposée

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Villevoiance

Zone R : zone fortement exposée